



**MAIRIE DE BELLEVILLE SUR LOIRE**

**Place Prudent Chollet ☎ 02.48.78.20.50**

**18240 Belleville sur Loire Fax 02.48.78.20.55**

**Site : [www.bellevillesurloire.fr](http://www.bellevillesurloire.fr)**

**E-mail : [mairie@bellevillesurloire.fr](mailto:mairie@bellevillesurloire.fr)**

## *FLASH JANVIER 2016*

**Nos excuses pour la distribution tardive de ce flash,  
L'information nationale de la nouvelle campagne de  
distribution de comprimés d'iode ne devait être  
rendue que le 07 janvier 2016.**

### **VŒUX DE LA MUNICIPALITE**

*Le Maire et le Conseil Municipal vous souhaitent  
une excellente année.*

*Les vœux seront prononcés  
le vendredi 29 janvier 2016 à 19h00.*

*Vous êtes toutes et tous conviés en cette occasion  
à la salle des fêtes.*

*A l'issue de la cérémonie, nous dégusterons la  
traditionnelle galette ainsi que le verre de l'amitié.*

### **CONSEIL MUNICIPAL**

La prochaine réunion du Conseil Municipal se déroulera le **20 janvier 2016**  
à **19h30**.

**alerte nucléaire**  
**je sais quoi faire !**

UNE NOUVELLE CAMPAGNE D'INFORMATION  
ET DE DISTRIBUTION DE COMPRIMÉS D'IODE AUTOUR  
DE LA CENTRALE NUCLEAIRE DE BELLEVILLE SUR LOIRE

**Organisée par les pouvoirs publics et EDF, cette campagne a pour but de renouveler les comprimés d'iode distribués en 2009 et qui arriveront prochainement à péremption.**

**Elle vise également à sensibiliser le public aux bons réflexes en cas d'alerte nucléaire. L'information du public débutera en janvier 2016 dans un rayon de 10 km autour de la centrale nucléaire.**

### **L'iode : une protection efficace en cas d'accident nucléaire**

Si tout est mis en œuvre pour prévenir un accident, les pouvoirs publics se doivent néanmoins d'anticiper une telle éventualité.

En cas d'accident dans un réacteur nucléaire, le rejet d'iode radioactif dans l'atmosphère pourrait constituer un risque sanitaire pour la population. Respiré ou ingéré, l'iode radioactif se fixe sur la glande thyroïde et peut accroître le risque d'apparition de cancer de cet organe. L'iode stable, administré avant l'exposition à l'iode radioactif, permet de saturer la glande qui ainsi ne peut plus fixer l'iode radioactif. Il est particulièrement recommandé pour les personnes dont la thyroïde est la plus sensible vis-à-vis du risque de contamination : les femmes enceintes (fœtus), les bébés et les jeunes de moins de 18 ans.

Chaque foyer et établissement recevant du public (écoles, collectivités, entreprises, administrations...) se situant dans le rayon des 10 km autour de la centrale nucléaire de Belleville sur Loire va recevoir un courrier officiel accompagné d'une brochure d'information. Ce courrier leur permettra de retirer gratuitement les comprimés d'iode en pharmacie de la zone PPI.

## Que se passe-t-il si vous vous trouvez en dehors des 10 km ?

L'État a constitué des stocks de comprimés d'iode pour être en mesure de protéger la population se trouvant en dehors du rayon des 10 km autour des installations nucléaires et de couvrir les besoins de la population française en cas de risque d'exposition à de l'iode radioactif. Si la situation l'exigeait, le préfet ordonnerait le déploiement de ces stocks et leur distribution au public.

### Pour en savoir plus, un numéro vert et un site internet

Dès le 11 janvier un site internet dédié [www.distribution-iode.com](http://www.distribution-iode.com) sera mis en ligne. Il répondra en détail aux questions que vous vous posez sur l'iode et les réflexes à avoir en cas d'accident nucléaire.

Un **N° Vert 0 800 96 00 20** sera également mis en service dès le 11 janvier en semaine de 10h à 18 heures et le samedi de 10h à 12 heures.

## QUE FAIRE EN CAS D'ALERTE NUCLEAIRE

### Découvrez les 6 réflexes en cas d'alerte nucléaire

Les comprimés d'iode ne protègent que de l'iode radioactif, c'est pourquoi d'autres actions pourraient également être nécessaires : la mise à l'abri, des restrictions alimentaires voire l'évacuation. Pour vous protéger, adoptez ces 6 réflexes :

#### 1 > Je me mets rapidement à l'abri dans un bâtiment

Rejoignez sans délai un bâtiment en dur. Si vous êtes déjà dans un bâtiment, isolez-vous de l'extérieur : fermez portes et fenêtres et coupez la ventilation. Si vos enfants sont à l'école au moment de l'alerte, ils seront mis à l'abri par les enseignants.

#### 2 > Je me tiens informé(e)

Respectez les consignes de protection des pouvoirs publics (prise d'iode, évacuation, etc.) diffusées par la radio (France Bleu, France Info, etc.), la télévision (France Télévisions) et le site internet de votre préfecture. Pensez à vous doter, en amont, d'une radio à pile et de piles de rechange.

### 3 > Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école

Restez à l'abri. À l'école, vos enfants sont pris en charge par les enseignants.

### 4 > Je limite mes communications téléphoniques

Ne saturez pas les réseaux de communication. Ils sont nécessaires à l'organisation des secours et à la transmission d'informations.

### 5 > Je prends de l'iode dès que j'en reçois l'instruction

La dose d'iode stable doit être prise uniquement et immédiatement à la demande du préfet (suivez la posologie).

### 6 > Je me prépare à une éventuelle évacuation

Munissez-vous du kit d'urgence que vous aurez préparé au préalable : il comprend en particulier vos papiers personnels, vos éventuels traitements médicaux, des vêtements, de la nourriture et de la boisson. Lors de l'évacuation, respectez les consignes de circulation.

**Pour plus d'informations, une réunion publique aura lieu**

**Le jeudi 21 janvier 2016 à 18h30**

**à la salle des fêtes de Belleville sur Loire**

Pour tout savoir sur la bonne façon de réagir à une alerte nucléaire, venez participer à la réunion d'information organisée. Des représentants de la préfecture, de l'ASN et d'EDF seront présents pour répondre à vos questions et échanger avec vous sur le risque nucléaire et les comprimés d'iode.

### Pourquoi une alerte nucléaire ?

L'alerte est déclenchée quand un événement dans une centrale nucléaire est susceptible d'entraîner des rejets radioactifs et d'avoir des conséquences sur la population présente à proximité.

## Comment serions-nous prévenus en cas d'accident nucléaire?

- L'ALERTE PAR LA SIRÈNE 

La sirène diffuse le signal national d'alerte commun à tous les types de risques : un son montant et descendant composé de trois séquences d'une minute et quarante et une secondes séparées par un intervalle. Elle vous signale un danger imminent, il faut alors se mettre à l'abri dans un bâtiment en dur et se tenir informé du comportement à adopter.



- L'ALERTE PAR AUTOMATE D'APPELS TÉLÉPHONIQUES

En cas d'alerte nucléaire, en plus de la sirène, un message vocal est envoyé par un automate d'appel aux habitants situés dans un rayon de 2 kilomètres autour de la centrale nucléaire.

Il faut alors se mettre à l'abri et se tenir informé.

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2016**

Le Conseil Municipal, réuni le 16 décembre 2015, sous la présidence de Monsieur le Maire Patrick Bagot, a, en premier lieu, pris acte de la démission de M. Philippe Le Poulenec ce qui a pour effet de conférer la qualité de conseillère municipale à Julie Beauvois, candidat suivant de liste, immédiatement installée, puis a étudié les points suivants. Il a été décidé :

- de demander le remboursement d'un trop-perçu sur le traitement de novembre d'un agent, suite à la rupture de son contrat emploi avenir le 23 novembre dernier,
- le renouvellement de temps partiel, pour deux agents, sous certaines conditions,
- le remboursement de frais de carburant à deux agents qui sont allés récupérer un véhicule en panne, et réparé sur place, suite au déplacement d'un agent parti en stage à Nancy,
- d'autoriser le règlement des factures se rapportant à diverses festivités de fin d'année, remise de prix maisons fleuries, Pâté aux Trûches, arbre de Noël du personnel,
- d'adopter la décision budgétaire modificative n° 4,
- l'acquisition d'une cellule de refroidissement pour le restaurant scolaire,
- d'approuver l'avenant n° 4 au bail commercial signé avec l'ADMR portant sur le renouvellement de la franchise de loyers du centre intergénération, pour une période d'un an,
  - d'approuver un avenant à la convention d'occupation des locaux du centre médico-social entre la commune et le conseil départemental du Cher pour les permanences sociales,
- l'extension de l'éclairage public sur le chemin d'accès et le parking du terrain de rugby avec l'installation de candélabres à détection de présence,
- de retenir la société Dalkia pour le marché de maintenance corrective et préventive et garantie totale des points lumineux, du chauffage et de la production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux pour une durée de trois ans,
- d'approuver l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre avec MD CONCEPT correspondant au forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre pour les travaux d'aménagements sécuritaires de la RN 751,

- de confier une mission d'études préliminaires au cabinet Tabbagh/Werner/Graziani pour la réhabilitation des bâtiments Caumartin en vue d'y accueillir un Pôle Santé,
- de mettre un local professionnel, à la disposition d'une podologue, à titre gratuit, pour une période de 3 ans, et de signer une convention d'occupation précaire,
- a pris note que Maître Anne Lefort assurera la défense de la commune dans l'affaire du docteur Versele, en remplacement de Maître Fremaux parti en retraite,
- de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016 auprès de la Préfecture du Cher dans le cadre du projet de réhabilitation de la Maison de Loire,
- de renouveler le contrat d'entretien des installations communales et curage de réseaux avec la société MEYER pour un an,
- de renouveler le contrat de maintenance avec l'entreprise RN 7 pour l'entretien de la climatisation de la salle des fêtes, de la mairie et de l'agence postale communale,
- de lancer une étude préalable pour établir un diagnostic des chemins ruraux de la commune dans le cadre de la convention cadre de conseil et d'accompagnement pour les questions foncières mise en place entre la commune et la SAFER du Centre,

L'assemblée est informée :

- d'un 1<sup>er</sup> bilan des parcelles présumées vacantes et sans propriétaire répertoriées par la SAFER, et la suite de la procédure lancée,
- de l'arrêté préfectoral portant sur la modification des statuts de la communauté de communes Haut Berry Val de Loire, par la prise de compétence « PLU document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale », à intégrer au sein de la compétence obligatoire « aménagement de l'espace »,
- d'une demande d'ouverture de classe pour notre RPI à compter de la prochaine rentrée scolaire,
- remercie les élus chargés des illuminations de Noël installées sur la commune.



## **MAIRIE BELLEVILLE / EDF**

Une mise au point s'avère nécessaire concernant les fournisseurs d'énergie pour la commune de Belleville sur Loire.

- 1) Le législateur avec la Loi NOME 2010 (**Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité**) nous impose la mise en concurrence des fournisseurs d'énergie.
- 2) La commune de Belleville sur Loire est adhérente au SDE 18 (**Syndicat Départemental d'Energie du Cher**) comme les 290 communes du Cher. Nous avons demandé au SDE 18 (notre consultant technique) de réaliser cette obligation de consultation. Au total 90 communes concernées dans le Cher.
- 3) Le résultat de l'appel d'offres pour Belleville sur Loire est :
  - le fournisseur « GDF-SUEZ-ENGIE » a obtenu 7 compteurs.
  - le fournisseur « EDF » a maintenu l'attribution de 56 compteurs dont le Centre Aquatique des Presles et le camping-caravaning.

## **CLI BELLEVILLE SUR LOIRE**

Patrick BAGOT a été nommé président de la CLI (Cellule Locale d'Information) de la centrale nucléaire de Belleville sur Loire.

Le secrétariat s'est installé dans les locaux de la mairie de Belleville sur Loire. Les permanences ont lieu le lundi de 9h à 12h et le mercredi de 13h30 à 16h30. ☎ 02.48.54.78.61 Mail : [clibelleville@orange.fr](mailto:clibelleville@orange.fr)



## **CIRCULATION**

Un arrêté municipal en date du 08 décembre 2015 a été pris réglementant le stationnement et la circulation sur la route départementale 751 dans les 2 sens (route de Sancerre et route de Beaulieu) à titre exceptionnel.

Il y est stipulé en :

**Article 2** : le sens prioritaire de circulation au droit des chicanes de rétrécissement sera dans le sens Belleville/ Sancerre et Belleville/Beaulieu et sera signalé par le panneau C18.

Le sens non prioritaire de circulation au droit des chicanes sera dans le sens Sancerre/Belleville et Beaulieu/Belleville et sera signalé par le panneau B15.

**Article 4** : le stationnement est réglementé dans cette même zone. Il est autorisé dans les places marquées sur la chaussée et interdit partout ailleurs.

**Cet arrêté est consultable dans son intégralité sur le site de la commune et en mairie.**

## **NOUVEAUX HABITANTS**

Vous êtes arrivés sur la commune récemment, faites-vous connaître en mairie pour les différents services (garderie, voyages pour les jeunes, activités diverses) et toutes les aides qui peuvent vous être proposées. Résidents sur Belleville, nous devons vous informer sur les précautions à prendre en cas d'alertes (inondations, incidents nucléaires, coulées de boue). Vous pouvez aussi consulter notre site internet.

[www.bellevillesurloire.fr](http://www.bellevillesurloire.fr)

## **RAMASSAGE DES SAPINS DE NOEL**

Les services techniques de la commune procéderont à l'enlèvement de vos sapins de Noël le **11 janvier 2016**. Vous pouvez dès à présent vous inscrire en Mairie 02.48.78.20.50.

## **DÉCHÈTERIE COMMUNALE**

### **ATTENTION !!!**

**Pour le mois de janvier uniquement le samedi 10h00 - 12H00**

## **COURS DE TENNIS**

Fermeture des cours de tennis durant la période hivernale jusqu'au 31 mars 2016.

## **FERMETURE DU PONT DE BONNY-SUR-LOIRE**

Pendant la période hivernale 2015/2016, quand la température extérieure est égale ou inférieure à -10°, la circulation sur le pont de Bonny sur Loire (RD 926) sera interdite à tous les véhicules supérieurs à 3.5T.

## **RECENSEMENT EN VUE DE LA JOURNEE DEFENSE ET CITOYENNETE (JDC)**

**Jeunes français de 16 ans, garçons et filles, faites-vous recenser !**

Le recensement est **obligatoire** !

Une attestation de recensement vous sera délivrée par la mairie ; elle vous sera indispensable pour vous inscrire aux examens : (Bac, permis de conduire) et concours de la fonction publique :

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le Centre du service national d'Orléans :

☎ : 02.38.65.21.32

✉ [@csn-orleans.sec.fet@intradef.gouv.fr](mailto:@csn-orleans.sec.fet@intradef.gouv.fr)

## **CABINET D'INFIRMIERES LIBERALES**

Le cabinet d'infirmières de Belleville sur Loire vous accueille au centre médico-social, place Prudent Chollet (place de la mairie) tous les mardis et vendredis de 7 h 45 à 8 h 15.

Vous pouvez joindre le cabinet en composant le 02.48.72.50.29

## **C.P.A.M**

Depuis le 1<sup>er</sup> avril la CPAM accueille ses utilisateurs seulement sur **rendez-vous** le vendredi de **10 h 00 à 12 h 00**.

Pour prendre rendez-vous les usagers doivent téléphoner au **36 46 de 8 h à 18 h du lundi au vendredi**. L'agent d'accueil ne viendra pas sur Belleville si elle n'a pas de rendez-vous. **Les usagers sont encouragés à se déplacer à Boulleret au relais de services publics.**

## **MEDECINS DE GARDE**

Pour connaître l'identité du médecin de garde durant les week-ends et jours fériés, il vous faut composer le 15 (centre des médecins de garde). On jugera alors si votre appel nécessite une intervention urgente, dans le cas contraire, vous reprendrez contact avec votre médecin traitant dès que possible.

## **INFOS :**

La Mairie vous informe de l'ouverture d'un cabinet de podologie dès le 11 janvier 2016, et en février installation d'une orthophoniste. Pour tous renseignements vous pouvez joindre la Mairie au 02.48.78.20.50

## **DEMOGRAPHIE 2016**

**NAISSANCES : 11**

**MARIAGES : 7**

**DECES : 3**

## **EN FEVRIER, LES RABOLIOTS VOUS PROPOSENT ...**

L'accueil de loisirs du 15 au 19 février .... fête mardi gras !

Cette semaine est ouverte aux enfants âgés de 3 à 11 ans (maternelle et primaire) et sera encadrée par Laetitia et son équipe. Durant 5 jours, des activités manuelles seront proposées les matins et une sortie sera organisée les après midis.

Les enfants seront accueillis aux Loupiots de 7h30 à 9h00 et partiront entre 17h30 et 18h. Les repas seront pris au restaurant scolaire.

Priorité est donnée aux jeunes bellevillois (ses), mais en cas de places vacantes, il sera ouvert à tous les enfants scolarisés au groupe scolaire H Foucher.

**Vous pouvez déjà tous vous pré inscrire jusqu'au samedi 23 janvier.**

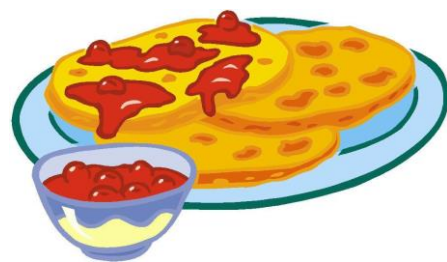
En cas de forte affluence, un tirage au sort aura lieu le lundi 25 janvier à 13h00 en mairie.

Le coût de cette semaine est d'environ de 80 euros par jeune. La municipalité et la CAF subventionnent cet accueil de loisirs.

Pour les bellevillois (ses), participation financière en fonction de votre quotient familial de la CAF :



QF < 560 = 20 euros  
561 < QF < 796 = 30 euros  
797 < QF < 1032 = 35 euros  
> 1032 = 40 euros



Enfants hors commune : 65 euros

Merci de communiquer votre numéro d'allocataire lors de la pré-inscription. Renseignements auprès de Nathalie Marchand en mairie au 02-48-78-21-35.

## Séjour de ski pour les 7 – 12 ans et scolarisés du CE1 à la 5<sup>ème</sup>

Du 15 au 19 février, 5 jours pour découvrir la station des Rousses dans le Jura



Cette semaine sera encadrée par Fabienne et son équipe et durant 5 jours, vous pourrez découvrir les joies de la neige et du ski au travers de diverses activités.

Le programme est en cours de finalisation et vous sera communiqué rapidement avec les tarifs, mais vous pouvez déjà tous vous pré inscrire **jusqu'au samedi 23 janvier**.

En cas de forte affluence, un tirage au sort aura lieu le lundi 25 janvier à 13h15 en mairie.





LA MAISON

DES ADOLESCENTS

DU CHER



ACCUEIL ANONYME, GRATUIT  
ET CONFIDENTIEL

Une Action Départementale

UNE STRUCTURE  
POUR VOUS

Jeunes de 11 à 25 ans

Parents et entourage

Professionnels travaillant avec les  
adolescents et les parents

VENEZ NOUS RENCONTRER POUR

Vous informer et vous documenter

Abrorder vos interrogations

Partager vos idées et vos émotions

Accéder à un cyberspace

Rencontrer d'autres jeunes et des parents

Echanger avec des professionnels

*L'avenir se trouve entre les mains de nos Ados !*

ACCUEIL AVEC RENDEZ-VOUS  
SUR LE DEPARTEMENT

ACCUEIL AVEC OU SANS  
RENDEZ-VOUS SUR BOURGES

Du lundi au vendredi 12h00 - 19h00


Samedi matin 8h30 - 12h30

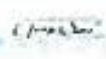
Horaires de congés scolaires :

Du lundi au vendredi 10h00 - 17h00

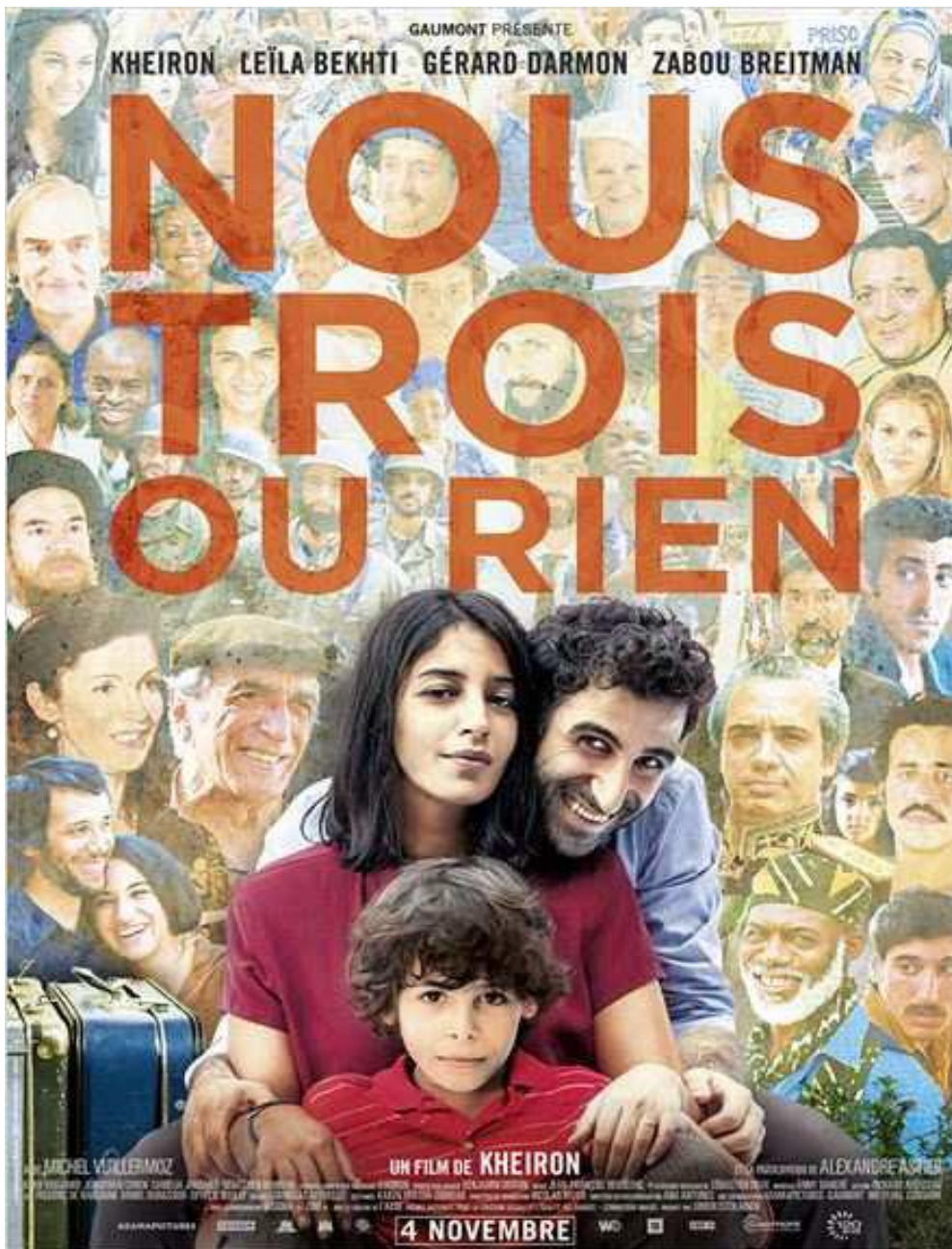
MAISON DES ADOLESCENTS DU CHER,  
CONTACTEZ NOUS.

1 bis, rue du Marché 18000 BOURGES  
02.48.68.08.82 / mda.bourges@anpaa.asso.fr

 Maison des Adolescents (du Cher)



**Le mardi 12 janvier 2016 à 20H30  
à la salle des fêtes de Belleville s/Loire.**



**Date** de sortie 4 novembre 2015 (1h42min) **Réalisé** par Kheiron avec Kheiron, Leïla Bekhti, Gérard Darmon. **Genre** : Comédie dramatique.

### **Synopsis et détails**

D'un petit village du sud de l'Iran aux cités parisiennes, Kheiron nous raconte le destin hors du commun de ses parents Hibat et Fereshteh, éternels optimistes, dans une comédie aux airs de conte universel qui évoque l'amour familial, le don de soi et surtout l'idéal d'un vivre-ensemble.

**Tarif normal : 5,5€, tarif -16 ans : 4€ abonné:4,5 euros**





## *Toute l'équipe de la Maison de Loire*

*Vous souhaitez une excellente Nouvelle Année 2016 !!*



Du NOUVEAU à la Maison de Loire en 2016 :

- Le lundi 18 janvier de 17h30 à 19 h :  
GREEN – BREAK

La nature est idéale pour se ressourcer. Et si nous laissons notre cerveau conscient se reposer quelques instants ?

Apaisement, énergie et équilibre sont au rendez-vous avec toutes les richesses de la nature, de notre nature...

Quelques techniques de respiration, petits exercices et écoute d'un conte permettront de lâcher prise et d'envisager sereinement le calendrier GREEN-BREAK 2016 (marche consciente, pieds nus, balade aquatique... et plein de nombreuses surprises sensorielles,...)



**Renseignements et réservation à la Maison de Loire du Cher, route de la Loire, 18240 Belleville sur Loire, Tél. 02 48 72 57 32**



# SOIRÉES NORDIQUES

À l'espace Balnéo,  
Le mardi 26, le mercredi 27 et le jeudi 28 janvier  
De 19 h 30 à 23 H 00

Nous vous proposons :

- Balnéothérapie à partir de 19h30
- Jacuzzi extérieur
- Dégustation de produits nordiques
- Soin gommage du visage
- Massage bien-être visage à la mousse glacée revitalisante enrichie aux algues par Mme Johanna Courrioux
- Réflexologie plantaire par Mme Fabienne Bresson (Diplômée école Hervé de Châteauroux)



35€ soins visage de 20 mn,  
réflexologie plantaire 10 mn,  
entrée balnéo

29€ soins visage de 20 mn,  
entrée balnéo

20€ soin gommage visage,  
entrée balnéo

Dans la limite des places disponibles.  
Réservation obligatoire.

Centre Aquatique des Presles 18240 Belleville-sur-Loire  
02.48.72.64.57







Tout comme l'année dernière, l'édition 2015 du Téléthon qui s'est déroulé les 5 et 6 décembre, a été l'occasion pour la commune de Belleville, les associations, les écoles, et les agents de la centrale

nucléaire EDF de Belleville de manifester ensemble leur engagement pour cette cause.

Au niveau communal, les activités liées à cette manifestation ont connu cette année encore un véritable succès et ont permis de récolter 6755,78€ contre 6142 € en 2014.

Certaines animations avaient même commencé dès le mois de novembre avec l'enduro de pêche du BLCP, enchaîné avec la pêche aux carnassiers au plan d'eau des Genièvres le 5 décembre.

LE CNPE-EDF accueillait, le 4 décembre, 18 coureurs de sa traditionnelle course cycliste « Le Fil de l'énergie » qui étaient partis de la Centrale d'HEROUVILLE dans le Calvados en début de semaine pour rejoindre Belleville sur Loire.

Les enfants des écoles, parrainés par leurs parents, amis et associations bellevilloises ont redoublé d'énergie lors de leurs défis sportifs : course d'endurance, tir au panier, rebond de badminton, parcours sportifs...

L'ensemble des agents du centre aquatique s'est mobilisé le 2 décembre, pour l'Handi-Aqua-Téléthon : 85 personnes porteuses de handicap mental et 29 éducateurs spécialisés étaient accueillis au centre aquatique et ont goûté les plaisirs de cours d'aquagym, de parcours moteur, de match de water polo, de l'espace ludique et de la balnéo tout au long de l'après-midi. Chaque acteur de cette journée était parrainé par DALKIA. Et l'intégralité des recettes de cette manifestation est reversée au téléthon.

Les associations ont à nouveau fait preuve de motivation en organisant des animations dont l'intégralité des recettes a été reversée au téléthon : tournoi de badminton, défi 500 chûtes de judo, défi 500 coups de pieds et poings de karaté, tir 3 flèches de tir à l'arc, démonstration de twirling, mini jeux de tennis de table, lâchers de ballons, vente de gâteaux....

Et la palme 2015 revient au BJC 18 et son « Tour des 8 clochers », parrainé par EDF : 2352 € récoltés pour 1448 kms parcourus à pied ou en vélo contre 1400 kms parcourus en 2014. Un grand merci à toutes les communes qui nous ont accueillies tout au long du parcours.

Nous remercions tous nos sponsors qui nous ont aidés à dynamiser nos actions. Mais également, nous souhaitons féliciter et remercier l'ensemble des associations et particuliers qui ont fait des dons. C'est grâce à l'engagement de chacun que nous participons au combat contre la maladie afin d'envisager avec espoir la médecine de demain.

Nous vous donnons rendez-vous pour l'année prochaine avec une aussi grande motivation.

Félicitations à tous.

Didier COUSIN  
Sylvie RIGOLLET





## Noël aux Loupiots



## Le Père Noël à l'école en compagnie des élus de la commission affaires scolaires





# Repas du Personnel Communal

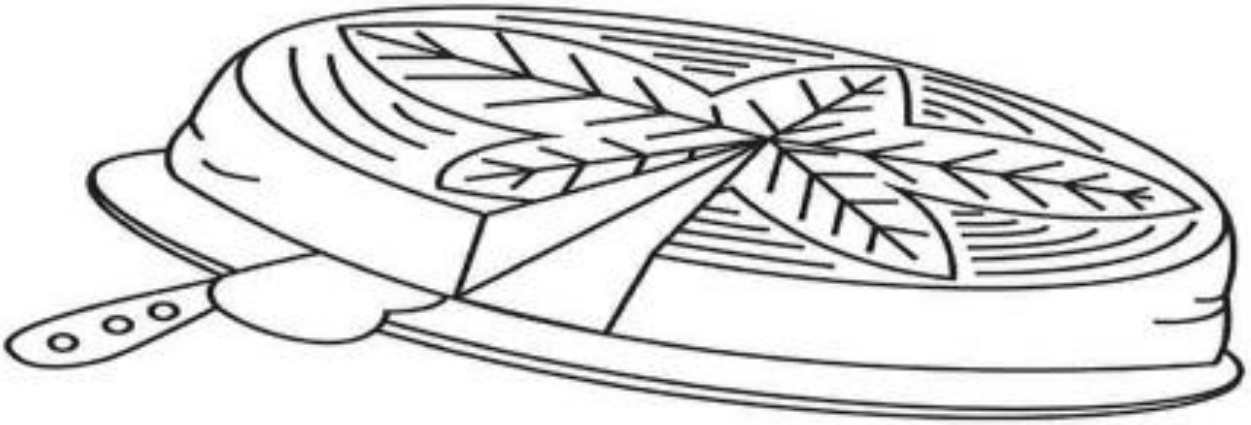


## Les Minis Swing chantent Noël

Ce fut une première !!! Belle idée initiée par les « Minis Swing » de l'académie de musique qui à la tombée de la nuit firent le tour de la commune en chansons à la rencontre de nos aînés. Les enfants étaient accompagnés par Guillaume au volant du minibus de la mairie.







BONNE ANNEE 2016

